

**DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Arrondissement de Vire  
Canton de Condé sur Noireau  
Commune de Valdallière****ARRETE DU MAIRE  
Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros.**

Le Maire de VALDALLIERE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** La délibération n°2020-030633 du conseil municipal en date du 3 juin 2020 portant délégation de certaines attributions au maire, et notamment pour la réalisation de lignes de trésorerie, alinéa 18 ;

**Vu** l'offre de prêt du Crédit Mutuel annexée au présent ;

**Considérant** la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie de 500 000 euros pour l'optimisation de la gestion de la trésorerie du budget principal,

**Arrête****Article 1<sup>er</sup>:**

La commune de VALDALLIERE réalise auprès du Crédit Mutuel un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de cinq cent mille euros (500 000 €), à compter du 26 septembre 2023.

Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :

<b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE</b>	
Prêteur	Crédit Mutuel
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Montant	500 000,00 EUR
Durée	1 an
Taux d'Intérêt	Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge 0.60 point
Modalités de remboursement	Remboursement par virement. Possibilité de consolidation à l'échéance en un prêt à long terme aux conditions en vigueur.
Commission d'engagement	0.10 du montant autorisé soit 500 € payables à la signature du contrat.
Commission de non-utilisation	Néant
Modalités de versement des fonds	Au gré de la collectivité, dès la signature du contrat.
Frais de dossier	Néant

**Article 2 :** La commune de VALDALLIERE décide de signer cette offre qui deviendra de ce fait contrat, ainsi que tout avenant à venir y afférent.

Ampliation sera transmise à Madame La sous-préfète ainsi qu'à Monsieur le Comptable public assignataire.

Fait à Valdallière, le 26 septembre 2023

*Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*



Le Maire,  
Frédéric BROGNIART

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20230926-2023-09-12-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023